

*Privilège—M. Knowles*

présenté à la Chambre un certain nombre de rapports dont l'un prévoit ce qui suit:

1. Le principe d'un «hansard électronique» qui est essentiel à la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre, ne s'appliquerait peut-être pas de la même façon aux Comités permanents et spéciaux.

2. Il convient d'étudier de toute urgence les mesures à prendre afin de permettre que les délibérations des Comités soient radio-télédiffusées comme le sont actuellement celles de la Chambre. Votre Comité a, en conséquence, prévu des séances spéciales afin de connaître l'opinion de la presse et de ses propres conseillers techniques.

3. Comme l'Ordre de renvoi de ce Comité comprend la radio-télédiffusion des délibérations des Comités permanents et spéciaux, les comités qui chercheraient à assurer eux-mêmes la radio-télédiffusion de leurs délibérations avant que ce Comité n'étudie la question et ne donne son autorisation contreviendraient à l'ordre de la Chambre.

4. Bien que les conditions diffèrent, il importe, d'appliquer à la mise en œuvre des délibérations des Comités les mêmes normes de qualité que celles qui ont été retenues pour la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre.

● (2050)

S'il est vrai que ce rapport n'a pas été adopté par la Chambre, il montre néanmoins que l'intention première était de permettre la télédiffusion des débats seulement sous la supervision d'un comité.

Il existe, bien sûr, une lacune dans cette façon de procéder, puisque la Chambre n'a pas jugé bon de reconstituer un comité de surveillance. Néanmoins, je suis obligée de tenir compte de la première intention de la Chambre.

C'est en fonction de cela que le président du comité permanent du commerce et des questions économiques a décidé, le 25 octobre 1979, que son comité n'avait pas le pouvoir d'autoriser la télédiffusion des délibérations. C'est également en m'appuyant sur ces faits que j'ai écrit au président du comité spécial concernant les handicapés et les invalides.

J'ai suivi très attentivement le débat de cet après-midi, mais je n'ai entendu aucun argument qui me fasse changer d'avis ou qui me permette de penser que mon prédécesseur avait tort. Je reste donc convaincu que la télédiffusion des délibérations des comités permanents et des comités spéciaux de la Chambre ne peut être autorisée que par la Chambre elle-même.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Il me semble donc que le comité spécial mixte de la constitution a le choix entre deux possibilités. Ou bien le comité pourrait présenter un rapport spécial ou provisoire demandant l'autorisation en question; ou bien la Chambre elle-même pourrait permettre au comité d'agir comme il l'entend, sans perdre de vue les convenances à respecter vis-à-vis des comités mixtes.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, je n'ai pas de question à poser au sujet de votre décision, mais je voudrais en poser une au leader du gouvernement à la Chambre en faisant un rappel au Règlement. Est-il prêt à discuter avec l'opposition de la théorie qui permettra éventuellement de libérer le comité de toute obligation avec laquelle il pourrait ne pas être d'accord au sujet de la télédiffusion des débats? Va-t-il présenter une motion et, s'il ne le fait pas ce soir, est-il prêt à consulter l'opposition ce soir de façon que la motion puisse être présentée demain? Si nous pouvons nous entendre—et je suis sûr que nous le pourrons—je garantis que cette motion pourra être adoptée sans débat.

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame le Président, je ne peux que répéter ce que tout le monde sait.

Si jamais une telle motion, que nous réclamons depuis bien longtemps, était présentée, nous sommes prêts à l'adopter sur-le-champ, sans débat.

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, comme je l'ai dit cet après-midi, nous respectons votre décision. A la suite de l'invitation faite par mes collègues, je vais suivre leur suggestion de consulter. Nous devrions être en mesure de prendre position à ce sujet, j'imagine, au cours des prochains jours.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LE BUDGET

#### L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Madame le Président, comme je l'ai dit, ce budget pose les premiers jalons des thèmes principaux d'une politique de développement industrielle.

Prenons par exemple le domaine de l'énergie. Pour reprendre les propos du ministre des Finances (M. MacEachen):

Ne pas résoudre nos problèmes énergétiques reviendrait à ne pas saisir la plus grande chance que nous offre cette décennie.

En somme, on pourrait dire que l'énergie et les différentes questions qui en découlent, dont la fixation des prix, la sécurité des approvisionnements, les méthodes et le rythme d'exploitation des sources d'énergie, tout cela peut constituer en même temps la plus grande incitation à la croissance et à la prospérité économique et aussi, par contraste, une contrainte énorme à notre croissance et à notre prospérité. Ainsi, nos difficultés énergétiques contiennent en germe de grandes perspectives d'expansion industrielle. A supposer que le prix de l'énergie au Canada se mette à grimper de façon à égaler le prix international, ce serait un désastre national.

Avec un tel défi à relever, nous devons tout mettre en œuvre pour résoudre les problèmes et profiter des perspectives que l'énergie nous offre. C'est ce que le gouvernement du Canada a tenté de faire en insérant dans l'exposé budgétaire, un programme énergétique national à la fois global et cohérent. Ce programme considère l'énergie comme un des principaux éléments à la solution de nos grands défis. Ce programme doit assurer notre sécurité énergétique, doit nous offrir des occasions de participer aux grandes exploitations en qualité de propriétaires, de travailleurs et d'exploitants, et il tend à rationaliser la façon dont les bénéfices seront partagés.

En ma qualité de ministre de l'Industrie et du Commerce, je veux mettre en lumière les nombreuses et importantes incidences du nouveau programme énergétique pour le développement industriel, incidences qui constituent en fait la réalisation de l'une des promesses que le premier ministre a faites à Toronto le 12 février dernier, durant la campagne électorale, quant à la mise en place d'une politique industrielle. Il s'engageait à: